



OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU

Développer les compétences pour mieux gérer l'eau

1

RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 JUIN 2005

COMPTE-RENDU RÉSUMÉ

L'Assemblée Générale de l'Office International de l'Eau s'est réunie le 16 juin 2005 dans les locaux d'Athènes Services, 8 rue d'Athènes, Paris 9^{ème}, sous la présidence de M. Jean RENARD.

M. RENARD rappelle que suite à la modification des statuts et aux nouveaux textes sur les associations, l'Assemblée Générale se tient désormais en Juin de chaque année et que l'Assemblée Générale est alors couplée avec la réunion du Conseil d'Administration par commodité.

I) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 24 JUIN 2004

Le procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale du 24 juin 2004 a été approuvé à l'unanimité.

II) CLÔTURE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2004

M. MONTREDON présente les comptes 2004, tels qu'ils ont été arrêtés en accord avec le Commissaire aux Comptes.

Par simplification les comptes sont présentés en 2 versions, avec et sans la plus-value de la vente du 1^{er} lot du bâtiment de Sophia-Antipolis en produits exceptionnels, afin de faciliter les comparaisons inter-annuelles.

Hors la vente du 1^{er} lot du bâtiment, les points essentiels à souligner sont les suivants :

Le résultat net après impôt 2004 est, comme prévu, bénéficiaire de +114.000 € et en léger retrait par rapport à 2003 (131.000 €), l'OIEAU payera l'impôt sur les sociétés à hauteur de 55.000 € sur son résultat brut positif de 166.000 €.

Le résultat d'exploitation est désormais largement positif à +0,271 M€ ce qui démontre le succès du plan de restructuration mesuré mené en 2001 par le Directeur Général.

Nous, soussigné Maire de Paris, certifie que le présent document est conforme à l'original et a été communiqué à l'OIEAU par le Maire de Paris.

Assemblée Générale
16 Juin 2005

P. le Maire de Paris
et par délégation
le Fonctionnaire Municipal

Les impôts et taxes se stabilisent à 476.000 € mais la dotation aux amortissements diminue à 395.000 € du fait notamment du passage au système de location pour l'informatique.

Le CNFME redevient bénéficiaire.

Le chiffre d'affaires de stages permet d'être optimiste pour l'avenir sur la réactivité du nouveau service commercial, avec encore cette année + 0,210 M€ de chiffre d'affaire formation par rapport à 2003 : celui-ci sera passé de 1,834 M€ en 2000 à 3,249 M€ en 2004.

La masse salariale après avoir été fortement contrainte en 2002 (4,190 M€) repart à la hausse à 4,719 M€ du fait des requalifications et revalorisations salariales, qui étaient indispensables après le gel des années précédentes. Elles se poursuivront jusqu'en 2005. Au vu du résultat de l'exercice, il a été possible d'attribuer à tout le personnel salarié une prime de résultat exceptionnelle de 400 €uros nets à titre d'encouragement et un 13^{ème} mois complet.

La dotation aux provisions redescend à 140.000 €, après la constitution en 2003 de la réserve pour indemnité de départ en retraite, qui bien que non obligatoire avait été demandée par la Cour des Comptes (331.000 €).

La trésorerie de l'Office s'est significativement améliorée. Les frais financiers baissent à 77.000 €, en tenant compte de l'affacturage du CNFME auprès de la BNP qui porte ses fruits en terme d'équilibre de la trésorerie.

L'affacturage nous fait gagner de l'ordre de 3 mois sur les délais d'encaissement des factures du CNFME.

Le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable a fait de gros efforts pour réduire ses délais de versements au minimum possible, ce dont le Président tient encore une fois à le remercier.

L'année 2004 a été la troisième et dernière d'application de la CPO 2002-2004 avec le MEDD, qui a permis en 2004 un paiement rapide des 2 premiers acomptes du MEDD sur la CPO, même si le solde a dû être reporté à février 2005.

Le prêt contracté auprès de la Banque Tarneaud n'est toujours pas mobilisé, mais offre une sécurité en cas de retard de paiement de certains gros clients (Ministères ou Europe...).

La vente du 2^{ème} lot du bâtiment de Sophia-Antipolis reste cependant indispensable.

M. LIMOUZINEAU, Commissaire aux Comptes, rappelle les vérifications auxquelles il a procédées et présente ses rapports réglementaires officiels à l'Assemblée Générale.

Le compte officiel est ensuite présenté après introduction de la plus-value sur la vente du 1^{er} lot du bâtiment de Sophia-Antipolis (soit 200.000 € moins 5 % de frais d'agence), ce qui porte les produits exceptionnels à 238.000 € et les charges exceptionnelles à 195.000 € ; l'impôt sur les sociétés augmente à 74.000 €, ce qui porte alors le résultat net à 163.000 €.

Sur le rapport du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve définitivement le compte d'exploitation 2004 et le bilan au 31 Décembre 2004, ainsi que le rapport spécial du Commissaire aux Comptes, et décide l'inscription du bénéfice net de 163.000 € au report à nouveau.

III) NOUVELLE CPO 2005 – 2007 AVEC LE MEDD

■ La nouvelle Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO), triennale pour la période 2005 à 2007, a été signée le 18 mars 2005 avec le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, Direction de l'Eau et DGAFAI/SAI, pour un montant total de subvention de 8,601 M€ sur 3 ans, dont 2,720 M€ en 2004, y compris 0,100 M€ du SAI.

La CPO porte sur trois objectifs prioritaires de l'activité statutaire de l'Office :

- 1) promouvoir les principes de la gestion intégrée des ressources en eau dans le monde et la bonne gouvernance des services collectifs des eaux,
- 2) développer l'information, le partage des connaissances et l'accès à la documentation en mettant en réseau les acteurs de l'eau, en France, en Europe et dans le monde,
- 3) développer la normalisation des données sur les ressources en eau, les milieux aquatiques et leurs usages et favoriser leur échange, leur gestion et leur accès en France et en Europe.

La CPO ne porte, en application des textes sur les associations et du code des marchés publics, que sur des activités statutaires de l'Office.

M. RENARD rappelle que la Cour des Comptes a porté une appréciation très positive sur la CPO précédente 2002 - 2004 et il remercie le Directeur de l'eau pour l'approche très constructive qui a présidé à la négociation de la nouvelle CPO et pour les délais extrêmement courts dans lesquels elle a été signée, marquant ainsi une nouvelle étape dans les relations partenariales entre l'Association et le Ministère, qui appuie ainsi très significativement celles de nos activités statutaires qui intéressent directement l'Etat.

IV) BILAN D'ACTIVITÉ 2005 - TRÉSORERIE - ACTUALISATION DES COMPTES

M. DONZIER présente le bilan d'activité du début de l'année 2005 qui est, outre la signature de la nouvelle CPO, essentiellement marqué par :

■ Le site Internet de l'OIEAU qui continue sa progression et a atteint plus de 165.000 visites au mois de janvier dernier, du fait, notamment du succès persistant de C@rtel. Le site « portail » a reçu 2.541.500 visites sur les derniers 12 mois, ce qui dépasse les prévisions même les plus optimistes. Il est possible que le cap des 3.000.000 de visiteurs par an soit atteint avant la fin 2005.

- 4
- La deuxième phase du projet SEMIDE, qui se poursuit en Méditerranée,
 - Les jumelages pré et de plus en plus post-adhésions en Europe Centrale, notamment avec la fin du contrat en Estonie et le projet sur la Directive-cadre en Pologne avec, malheureusement l'arrêt de maladie du Conseiller résident depuis quelques mois,
 - Le RIOB avec les projets européens « Twinbasins », « IWRM-net », « WFD.learn » et « Rhine - net »,
 - Les projets de bassins pilotes de l'Irtych et de la Tisza, sur crédits du FFEM et en Roumanie avec Arcadis sur financement européen,
 - Plusieurs études pour la Commission Européenne,
 - L'expertise pour le Ministère des affaires Etrangères du volet GIRE de l'Initiative Européenne sur l'Eau en Afrique.

Les perspectives de la formation sont conformes aux prévisions, avec 360 sessions inscrites au catalogue, dont 36 nouveaux stages pour un chiffre d'affaires de 3,300 M€.

Des coopérations fructueuses se développent au Maghreb et en Afrique francophone, notamment avec l'ONEP, dont M. RENARD a salué la présence de deux représentants à l'Assemblée Générale, ainsi qu'avec le CITET ou l'Algérienne des Eaux.

2005 sera marqué par une forte activité du RIOB, pour lequel l'Office, en tant que Secrétaire Technique Permanent, est fortement sollicité. Le RIOB a organisé l'Assemblée Générale de son Réseau Régional Méditerranéen à Marrakech fin mai et prévoit, la conférence « EURO RIOB » sur la DCE à Namur en septembre et une assemblée du RAOB en fin novembre (lieu à préciser).

Bien sûr, il faudra assurer la préparation du IV^{ème} Forum Mondial de l'Eau de mars 2006 à Mexico.

Dans ces conditions, M. MONTREDON table sur une probabilité d'un bénéfice en 2005, et cela malgré la charge supplémentaire due aux augmentations de salaires, des deux dernières années qui se cumulent avec une forte augmentation de la valeur du point de 4 % sur toute l'année.

M. MONTREDON indique que la trésorerie s'est encore améliorée par rapport à l'an dernier du fait de l'accélération des paiements du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable et de l'affacturage, et ceci malgré le report du solde 2004 de la CPO en fin janvier 2005. L'estimation des frais financiers est donc pessimiste à ce stade des prévisions 2005.

Le compte de trésorerie est en effet redevenu largement positif, il frise le 2,500 M€ en juin après le paiement rapide par le MEDD du 1^{er} acompte sur la nouvelle CPO.

M. DONZIER note cependant une inquiétude sur les financements attendus du Ministère des Affaires Etrangères, certains crédits seront débloqués à l'automne, et il faut tenir compte des décisions du CICID de transfert de crédits à l'AFD notamment pour l'Afrique du Sud, le Kenya, la Volta ...

5

M. LEVITTE confirme le soutien du MAE au RIOB pour les activités en Afrique et à la mise en place d'une nouvelle autorité de bassin sur la Volta.

Par ailleurs, il faut souligner le dégagement total du FNDAE, qui conduit à l'arrêt des activités conduites jusqu'ici pour le Ministère de l'Agriculture en faveur des communes rurales, notamment les journées de formation des élus.

L'Assemblée Générale a pris acte de ces perspectives d'activités pour l'année 2005.

Elle approuve le budget prévisionnel actualisé pour l'année en cours,

Elle remercie la Banque Tarneaud, le Crédit du Nord, la Société Générale et la Banque Nationale de Paris pour leur soutien,

Elle se félicite de la reconduction pour une nouvelle période trisannuelle 2005 – 2007 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs, avec le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, qu'elle remercie pour son soutien.

Elle demande d'envisager le même dispositif de CPO avec les autres Ministères, notamment avec celui des Affaires Etrangères et celui de l'Équipement, comme préconisé par la Cour des Comptes.

Elle a pris acte, malgré l'amélioration spectaculaire de la trésorerie, de la nécessité de concrétiser la vente de la deuxième partie du bâtiment de Sophia-Antipolis (bureaux et parkings) non occupée directement par la Direction de la Coopération Internationale, sur la base de la préemption, au prix des Domaines, de la Fondation Sophia-Antipolis.

L'Assemblée Générale demande à la Direction de garder une grande vigilance sur l'évolution de la masse salariale qui, compte tenu des augmentations de la valeur du point et des requalifications de salaires acquises en 2003, 2004 et courant 2005, ne devra pas dépasser 4,850 M€ pour l'année y compris toutes les mesures envisagées de revalorisation des salaires et primes en cours de discussion avec les syndicats, au sein du Comité d'Entreprise.

M. DONZIER indique que cet objectif de modération devra être atteint, mais qu'après plusieurs années de restructuration et de blocages salariaux, il était équitable de faire bénéficier le personnel, qui s'est fortement impliqué, des bénéfices d'un retour à meilleure fortune. Il ne faudrait pas que, bien sûr, la hausse totale en année pleine entraîne en 2005 une nouvelle dégradation des comptes. Il envisage toujours de négocier avec les syndicats un système d'intéressement aux résultats, mais qui maintenant ne pourra pas être mis en place avant la clôture des comptes 2006 au printemps 2007, et il espère que le paiement d'une prime exceptionnelle sera possible comme l'an dernier.

MM. BERTRAND, MOSER et OLIVIER soutiennent l'approche du Directeur Général pour négocier une politique salariale liée aux résultats de l'Office, voire à la performance individuelle des agents, dès lors que l'inflation est déjà couverte par les augmentations officielles de la valeur du point dans le cadre de la convention collective.

V) SITUATION DES CONTENTIEUX

Les dossiers ont avancé depuis la dernière réunion.

M. MONTREDON rappelle que la Cour de Cassation a rejeté le pourvoi de l'OIEAU, suite à la décision de la Cour d'Appel de Paris infirmant le jugement en 1^{ère} instance des Prud'hommes en faveur de l'Office, dans l'affaire RUBINSTEIN.

En outre, il rappelle que la Cour d'Appel Administrative a débouté l'Office de son action contre le Ministère de l'Emploi par suite de l'annulation de l'arrêté de la Direction Départementale du Travail valant l'autorisation de licencier M. FRUSTRA, travailleur protégé.

Enfin, l'Office a contesté le redressement effectué par l'URSSAF sur les sommes versées aux fonctionnaires intervenant dans les jumelages pré-adhésion en Europe de l'Est.

Par lettre du 15 novembre 2004, l'URSSAF des Alpes-Maritimes nous a fait savoir que la Commission de Recours Amiable avait rejeté notre demande. Il a été décidé de faire appel de cette décision, tout en demandant au Ministère de l'Écologie de saisir le SGCI, afin de clarifier une position du Gouvernement sur ce problème, qui doit évidemment concerner tous les opérateurs de jumelages, et pas seulement l'OIEAU.

Un problème de même nature a surgi avec les perdiem UN et CE, lorsqu'ils dépassent le perdiem officiel français. M. DONZIER pense qu'il faudra généraliser à tout l'Office le remboursement aux frais réels, compte tenu de la position tranchée du Comité d'Entreprise et des Syndicats contre le système des perdiem, même s'il est globalement défavorable aux agents qui se déplacent souvent hors de l'Union Européenne.

VI) VENTE DU BÂTIMENT DE SOPHIA-ANTIPOLIS

Le 1^{er} lot de 200.000 € a été acquis par la Fondation Sophia-Antipolis, qui a fait valoir son droit de préemption. Les actes authentiques ont enfin été signés le 17 décembre 2004.

La Fondation Sophia-Antipolis a également fait part de son souhait d'acheter le 2^{ème} lot au prix initial des Domaines, soit 384.000 €.

Cependant le Service des Domaines va nous fournir une nouvelle estimation qui pourrait être re-évaluée à environ 490.000 €, plus les parkings, compte tenu du marché immobilier à Valbonne.

Une marge de négociation reste cependant ouverte pour permettre un accord amiable.

M. DONZIER rappelle que la vente est soumise statutairement à une autorisation préalable du Préfet de Paris.

L'Assemblée Générale a pris connaissance des offres de la Fondation Sophia Antipolis pour l'achat du 2^{ème} lot de la partie non occupée par l'Office de son bâtiment de Sophia-Antipolis, pour 384.000 € hors parkings.

Elle demande une réactualisation du prix initial estimé par le service des Domaines.

Elle se félicite de la réalisation de la 1^{ère} tranche de cette vente en 2004, pour 200.000 €, moins 5 % de frais d'agence.

Elle demande au Préfet de Paris d'accorder l'autorisation statutaire, nécessaire pour réaliser la seconde tranche en 2005, pour 384.000 € + parkings au minimum ou meilleure estimation du Service des Domaines.

Elle donne mandat au Président pour signer la promesse de vente après accord du prochain Conseil d'Administration, au vu de la nouvelle estimation du Service des Domaines.

VII) RIOB ET PRÉPARATION DU IV^{ÈME} FORUM MONDIAL DE L'EAU DE MEXICO

Le RIOB a proposé aux Autorités mexicaines, au Conseil Mondial de l'Eau et au GWP d'organiser des sessions sur la participation du public et des usagers de l'eau dans la gestion des bassins, sur la Directive-Cadre et sur la gestion des bassins transfrontaliers, le 18 mars 2006 à Mexico, dans le cadre du thème "GIRE" du IV^{ème} Forum Mondial.

Afin de préparer ces sessions et de mobiliser ses membres, le RIOB prévoit en 2005, trois grandes réunions préparatoires régionales :

1. les 23 au 25 mai, à Marrakech (Maroc), pour le Bassin de la Méditerranée : avec l'Assemblée Générale du REMOB, cette réunion a été un grand succès et le Ministre marocain de l'ATE assure la présidence du REMOB jusqu'en 2007,
2. du 29 septembre au 1er octobre, à Namur (Wallonie - Belgique), avec la 3^{ème} Assemblée du "Groupe des Organismes de Bassins Européens pour l'Application de la Directive-Cadre",
3. en fin novembre sans doute maintenant à Windhoek, lors d'une Assemblée particulière du Réseau Africain des Organismes de Bassin (RAOB) et de l'AMCOW.

Le RIOB a participé en outre à la Conférence Internationale sur l'Eau en Asie Centrale, les 30 et 31 mai 2005 à Dushambe (Tadjikistan). Une mission sera aussi organisée en Ouzbékistan. M. DONZIER a également été invité aux conférences de Petersbourg et d'Alger au début de l'année.

Des contacts sont en cours avec nos collègues japonais pour la consolidation du Réseau Asiatique des Organismes de Bassin.

En liaison avec le Conseil de l'Europe, le Secrétariat International de l'Eau et Solidarité-Eau-Europe, le RIOB et l'OIEAU seront également partenaires de la semaine consacrée à l'approche citoyenne de la gestion de l'eau, à Strasbourg (France), du 17 au 21 octobre 2005.

Un « Partenariat français pour Mexico » devrait être mis sur pied à l'initiative du MEDD et du MAE pour la préparation du Forum de 2006.

8

VIII) ACTIONS DE L'OIEAU EN RÉGIONS

M. DONZIER rappelle les dossiers déposés auprès des autorités régionales du Limousin en ce qui concerne les investissements de rénovation, d'extension et de sécurité à Limoges et La Souterraine.

Il insiste sur la nécessité de réaliser d'urgence les améliorations indispensables en matière d'hygiène et de sécurité tant des personnels que des stagiaires en Limousin. La Ville de La Souterraine doit encore procéder à des travaux d'aménagement de sécurité dans le bâtiment qui lui appartient et où est installé le laboratoire.

Pour les autres projets à la Souterraine, les choses ont bien avancé dans le cadre d'un tour de table multifinanceurs s'appuyant sur des crédits du FEDER, modèle complexe ayant déjà prévalu pour le précédent projet de Pôle Régional de l'Eau.

M. PREUX indique que conformément à la demande de la Cour des Comptes la convention avec la Ville de La Souterraine pour l'exploitation de la station d'épuration communale n'a pas été reconduite après le 31 Décembre 2004 et que l'OIEAU apportera un appui technique à la ville qui exploite désormais en régie.

Le FEDER ne peut financer le projet d'extension du hall technique du CNFME à Limoges, ce qui a obligé à revoir le plan de financement avec les Autorités Locales, pour les investissements dans cette ville.

Les relations avec la Ville de Limoges et son Service des Eaux sont excellentes.

Le déclassement du terrain d'emprise de la voie communale pour permettre l'extension du CNFME à Limoges est acquis.

Cette extension nécessite le recours à un emprunt d'environ 400.000 € correspondant au coût non couvert par les aides du Conseil Régional auprès de la BNP selon leur meilleure offre de taux et de durée : nous attendons le projet chiffré de l'architecte pour l'automne 2005.

L'Assemblée Générale appelle notamment l'attention des collectivités locales du Limousin sur le rôle d'aménagement du territoire et de développement régional que l'Office joue dans la Région et sur l'importance de leur appui financier pour assurer le développement économique des activités à Limoges et La Souterraine.

Elle donne son accord pour la conclusion d'un prêt à moyen terme avec la Banque Nationale de Paris ou la Banque Tarneaud, au meilleur taux à négocier, pour la réalisation des gros travaux à Limoges et à Paris, dans la limite d'un montant maximum de 400.000 € et sollicite du Préfet de Paris l'autorisation statutaire nécessaire.

Elle donne mandat au Président pour signer le contrat de prêt, après accord du Conseil d'Administration, sur les bases d'ores et déjà envisagées avec les banques, c'est-à-dire d'un emprunt sur 10 ans, avec constitution d'hypothèque sur le bâtiment financé exclusivement.

M. PREUX rappelle qu'une douzaine de stages sont inscrits depuis 2004 au catalogue du CNFME pour être réalisés à Nancy.

Le catalogue 2006 de formation s'ouvrira aussi à quelques stages sur les déchets.

En ce qui concerne la création d'un nouveau pôle de coopération sur le management des services municipaux de l'eau potable et de l'assainissement, et suite aux réunions positives des 29 avril et 6 juillet 2004 avec les représentants du NANCIE, les Ministères concernés, les distributeurs et des partenaires de la coopération décentralisée, un début d'activité est prévu dans la CPO avec le MEDD pour 2005 à 2007 et les contacts se poursuivent sur de bonnes bases avec le Ministère de l'Équipement et l'AFD.

M. DONZIER indique que les discussions avec le SIAAP pour une collaboration dans le cadre du réaménagement de la halle technique de la station d'épuration de Colombes, n'ont pas avancé.

IX) PROJET DE LOI SUR L'EAU : ONEMA

M. RENARD rappelle ses échanges positifs avec le Directeur de l'Eau et la rencontre du 25 mars 2004, qui a eu lieu entre MM. BERTEAUD et RENARD, en présence du Cabinet de Mme BACHELOT / MEDD et de M. DONZIER, dont les conclusions sont rassurantes pour l'avenir de l'Office.

Le MEDD facilitera, tant sur le plan économique que social, les éventuelles évolutions de l'Office, que pourrait engendrer la création de l'ONEMA en ce qui concerne la gestion des données, et veillera, au maintien de son équilibre financier et les intérêts des agents de l'OIEAU seront préservés.

La période 2005-2007 sera mise à profit pour gérer sans rupture les transitions douces qui seraient éventuellement nécessaires.

M. DONZIER participe au groupe de travail de préfiguration de l'ONEMA que préside le Directeur de l'Eau.

Les activités statutaires de l'Office, intéressant le MEDD, telles que la formation professionnelle, la documentation ou la coopération internationale « opérationnelle » ne devraient pas, a priori, être concernées par le projet de création de l'ONEMA.

L'Assemblée Générale a rappelé que le rôle statutaire de l'OIEAU notamment en tant que « centre français de normalisation des données sur l'eau » devait être préservé, tout comme ses interventions sur le marché européen dans ce domaine.

Elle souhaite obtenir le plus rapidement possible de l'Administration des précisions sur l'évolution du Système National d'Information sur l'Eau au 1^{er} Janvier 2007 avec la création effective de l'ONEMA, et son articulation avec les tâches exercées par l'OIEAU et soutenues par le MEDD au titre de la 3^{ème} année de la CPO en cours.

X) QUESTIONS DIVERSES

L'Assemblée Générale a également évoqué les différentes questions suivantes :

- ◆ les conventions passées ou en projet avec le SEMIDE, le RIOB et la CNA au Mexique, suite aux remarques du Commissaire aux Comptes, de l'IGE et de la Cour des Comptes ; une réunion des Directeurs de l'eau des pays euro-méditerranéens est prévue en automne à Rome pour préciser les perspectives de développement du SEMIDE en 2006 ;
- ◆ la revue de presse 2004 qui fait état de 469 articles sur l'OIEAU et de 17 participations à des émissions de radio ou télévision ;
- ◆ les nouvelles publications : les Nouvelles 2004, la Lettre du RIOB et les projets de refonte d'Information-Eaux et d'édition de nouveaux cahiers techniques avec une maquette rénovée ;
- ◆ l'acquisition d'un nouveau stand transportable pour les manifestations à l'étranger ;
- ◆ la convention de groupement pour la conduite des programmes de recherche sur l'eau dans le cadre de la Convention Interrégionale du Massif Central, notamment le projet « Aquadoc Inter MC » ;
- ◆ la perception directe par l'OIEAU de la taxe d'apprentissage à partir de 2005, compte tenu de la dissolution de l'ASSEAULIM ;
- ◆ la préparation d'un séminaire d'encadrement début septembre à La Souterraine.

Le président RENARD a souligné l'action positive de Mme RUNEL, Directrice de la Communication, qui assure une notoriété très forte de l'OIEAU, tant en France qu'à l'étranger.

Il s'est réjoui des excellentes relations entre l'OIEAU et l'ONEP au Maroc et soutient les perspectives d'actions communes d'ores et déjà envisagées, dans le cadre du programme MEDA ou de l'Initiative Européenne pour l'Eau en Afrique.

L'Assemblée Générale a de nouveau félicité la direction et tout le personnel de l'association pour les bons résultats économiques qu'ils ont obtenus, permettant le rétablissement des grands équilibres de l'OIEAU, et les a encouragés à poursuivre leurs efforts, notamment pour s'adapter à un nouveau contexte français et européen de plus en plus concurrentiel.

Elle souhaite une forte mobilisation des membres de l'Association durant le IVème Forum Mondial de l'Eau de Mexico.

Elle fixe les cotisations statutaires pour 2006 aux mêmes montants qu'en 2005, soit respectivement à 8.000 €, 4.000 €, 3.000 € et 1.000 €.

Le Président

